

droit, c'est une nécessité. Pour que s'instaure une paix de ce genre, il faut absolument régler les grandes questions territoriales. Les seules frontières vraiment sûres - celles qui sont librement reconnues par les parties de part et d'autre - ne peuvent être délimitées que par voie de négociation dans le cadre établi par la résolution 242. D'ici là, nous croyons que rien ne devrait être tenté unilatéralement ou illégalement pour modifier ou déterminer prématurément le statut de l'une ou de l'autre partie des territoires occupés. Nous regrettons que de telles mesures soient encore prises sans égard à leurs conséquences sur les perspectives de paix. En outre, il est évident que pour instaurer la paix durable que tous désirent, tout règlement des questions territoriales doit apporter une solution juste, humanitaire et politique aux problèmes des Arabes palestiniens, de sorte qu'ils puissent vivre en paix sans menacer la sécurité des autres pays de la région. Pareille solution suppose bien entendu que les Arabes palestiniens reconnaissent, clairement et sans équivoque, l'existence permanente d'Israël à leurs côtés. Au cours de cette Assemblée, nous devrions insister pour la reprise, le plus tôt possible, des négociations, et ne pas chercher à remplacer par des discussions creuses ou des résolutions partiales, le processus lent et complexe, mais combien essentiel, par lequel les parties en cause doivent régler elles-mêmes leur litige.

Il est évident que la situation au Moyen-Orient a atteint une phase cruciale. Pour tous les intéressés, c'est maintenant le moment propice; conscients qu'ils sont des conséquences désastreuses que peuvent entraîner des gestes irréfléchis, prions donc qu'ils agissent avec sagesse.

Monsieur le Président, nous savons que chaque nouvelle flambée de violence qui éclate dans le monde est une menace en puissance dirigée contre chacun de nous et contre l'humanité. De nos jours, quand couve un conflit il ne faut plus seulement songer à des hostilités circonscrites, si horribles soient-elles, nous devons rappeler à ceux qui seraient tentés de recourir aux armes qu'ils mettent en danger plus que la vie de leur propre peuple. Au fond, chaque coup de feu tiré sous l'influence de la colère peut être dirigé contre nous tous. Nous avons le droit et le devoir de nous prononcer à cet égard car, à vrai dire, c'est la paix du Canada et de tous les autres pays du monde qui est en jeu.

Désarmement

C'est pourquoi, Monsieur le Président, aucun autre problème n'a de plus grande importance pour cette Assemblée que le désarmement. Mais aucun sujet n'a moins couronné nos efforts et plus déçu nos peuples. La session extraordinaire de l'an prochain nous fournira l'occasion de faire des progrès réels sur la voie du désarmement. Le Canada a coparrainé la résolution demandant sa tenue et présentera des propositions précises pour en assurer le succès.